



## Assurance vie au nom de ma fille

-----  
Par Axonais60

Bonjour à tous,

La mamie de ma fille est décédée, une assurance vie était à son nom. Cependant n'étant pas majeure, c'est le responsable légal qui doit recevoir le courrier de la banque. Je suis séparé de la maman et ma fille vit chez moi. Hors je n'ai reçu aucun courrier. Je pense que la maman l'a reçu. Je sais que la maman avait ouvert un compte pour la succession pour ma fille. Cependant je n'ai aucun visuel sur ce compte, aucun contrôle. Je souhaiterais savoir quel est la nature du compte afin de savoir si la maman peut se servir sur ce compte. Quel sont mes droits pour avoir vu sur ce compte et comment avoir des infos sachant que la maman ne me donnera aucun info.

Cordialement,

Matthieu.

-----  
Par Fructidor

Bonjour... Si la "mamie" est la grand-mère maternelle, il n'est pas anormal que sa mère soit son administratrice pour cet argent.

-----  
Par yapasdequoi

doublon avec

<https://www.forum-juridique.net/famille/succession/heritiers/assurance-vie-au-nom-de-ma-fille-t58271.html>